

Dans le cadre de leurs activités, les services et établissements publics et/ou les services communication municipaux sont amenés à réaliser des captations visuelles à vocation pédagogique (photographies et vidéos) ou de promotion des activités de Service Public.

Etant rappelé que le service auquel vous souhaitez adhérer correspond à l'exécution par la commune d'une mission de Service Public,

USAGER MINEUR

Je soussigné(e) NOM..... Prénom.....

Responsable légal de l'enfant NOM.....Prénom.....

a) autorise le directeur de la structure et ses collaborateurs à prendre des photographies de l'enfant sur lequel/laquelle j'exerce l'autorité parentale et à le/la filmer dans le cadre de sa participation aux activités de la structure.

Oui **Non**
(Entourez votre réponse et barrez la mention inutile)

b) autorise la commune de Déville lès Rouen à exploiter ces photographies, à titre gratuit, dans le cadre des opérations de communication de la ville sur ses missions de service public, tous supports confondus, y compris support immatériel (sites internet municipaux).

Oui **Non**
(Entourez votre réponse et barrez la mention inutile)

USAGER MAJEUR

Je soussigné(e) NOM Prénom.....

a) autorise le directeur de la structure et ses collaborateurs à me prendre en photo et à me filmer dans le cadre de ma participation aux activités de la structure.

Oui **Non**
(Entourez votre réponse et barrez la mention inutile)

b) autorise la commune de Déville lès Rouen à exploiter ces photographies, à titre gratuit, dans le cadre des opérations de communication de la ville sur ses missions de service public, tous supports confondus, y compris support immatériel (sites internet municipaux).

Oui **Non**
(Entourez votre réponse et barrez la mention inutile)

La commune exclut toute exploitation de l'image d'un usager le représentant dans une attitude attentatoire à sa dignité. Toute exploitation de l'image d'un mineur identifiable en partie dénudé (en maillot de bain ou en couche culotte – un enfant en robe ou en débardeur et short n'étant pas considéré comme en partie dénudé) fera l'objet d'une demande d'autorisation spécifique préalable auprès de l'un de ses représentants légaux.

La capture et la diffusion d'images par d'autres usagers ou des tiers (parents, amis, journalistes, etc.) n'engage que leur propre responsabilité.

Fait à :
Le :

Signature :